

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 mars 2008

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° 2008-3-7-6

**Service consulté**

**FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES LOCALES**

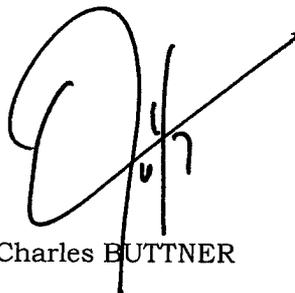
Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport d'examiner une demande de participation financière pour un montant de 600 € dans le cadre du Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles.

Lors de sa réunion du 6 février 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné une demande d'intervention financière au titre du Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales présentée par le Sivom du Pays de Brisach pour l'organisation, dans le cadre des Musicales du Rhin, d'une manifestation sur le thème du violon.

La Commission de la Culture et du Patrimoine vous propose de réserver une suite favorable à cette demande et d'allouer au Sivom du Pays de Brisach une aide financière de 600 € qui vous est récapitulée dans le tableau annexé au présent rapport.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette proposition, étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé sur la ligne budgétaire "Fonds de soutien aux Manifestations Culturelles Locales" prévue au budget du Département (Fonction 311, nature 65734, enveloppe 61675, Programme D 024).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER

**FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS  
CULTURELLES LOCALES**  
Commission de la Culture du 6 février 2008  
**Communes**  
Fonction 311 - Nature 65734 - Enveloppe 61675  
(D 024)

<b>Canton</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Proposition de la 7ème commission</b>	<b>Observations</b>
<b>NEUF-BRISACH</b>	<b>Sivom du Pays de Brisach BP 45 68600 VOLGELSHEIM</b>	Organisation dans le cadre des Musicales du Rhin 2008, du 26 mars au 5 avril, d'une manifestation itinérante sur le thème du violon dans différentes communes du canton (Urschenheim, Volgelsheim, Neuf-Brisach) en direction de publics variés (écoles primaires, collège, école de musique, centre d'accueil de jour)	<b>4 000 €</b>	<b>600 €</b>	L'aide attendue en faveur de cette action s'élève à 1 500 €. En raison de son rayonnement local, ce projet est éligible au Fonds de soutien aux manifestations culturelles locales, dont le montant maximum ne peut excéder 600 €, non reconductible. En effet, l'opération "Musicales du Rhin" ne peut bénéficier d'un soutien au titre des Festivals (la programmation ne prévoyant que trois concerts sur les 5 exiguës. En revanche, la Masterclasse organisée ces deux dernières années en marge des Musicales a bénéficié d'un soutien départemental de 1 000 €. Pour 2008, les responsables ont privilégié à la Masterclasse qui touche un public restreint, l'organisation de cette animation itinérante afin de sensibiliser un public varié et plus important.
<b>TOTAL</b>				<b>600 €</b>	

Pour mémoire : le montant maximal de l'aide non-reconductible qui peut être allouée aux projets relevant du Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales s'élève à 600 €